RÉSOLUTION

# Crise du secteur culturel : *l'urgence d'agir*

RAPPORTEUR
Vincent MOISSELIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

MAI 2023

cese
Conseil économique social et environnemental

2023-011
NOR : CESL1100011X
Mardi 9 mai 2023

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 9 mai 2023

# Crise du secteur culturel : *l'urgence d'agir*

Résolution du Conseil économique, social et environnemental sur proposition de la commission Éducation, culture et communication

Rapporteur :
Vincent MOISSELIN

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 6 mars 2023 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental.
Le bureau a confié à la commission Éducation, culture et communication, la préparation d'une résolution, *Crise du secteur culturel : l'urgence d'agir*. La commission Éducation, culture et communication, présidée par M. Jean-Karl DESCHAMPS, a désigné M. Vincent MOISSELIN comme rapporteur.

# sommaire


**Exposé des motifs** 4

**Résolution** 6

**PARTIE 01**
**UNE ACCUMULATION DE DIFFICULTÉS ET DE CRISES QUI FRAGILISENT TOUT UN SECTEUR** 6

A. La crise sanitaire et ses conséquences multiples 6

B. Une perte d'attractivité professionnelle et des métiers en tension 8

**PARTIE 02**
**DES MODÈLES ÉCONOMIQUES FRAGILISÉS** 10

A. Par la rarefaction des finances publiques 10

B. Par les conséquences de la crise énergétique et de l'inflation 13

C. Par des événements ponctuels : le cas des Jeux olympiques et paralympiques 2024 14

**PARTIE 03**
**DES GRANDS ENJEUX À SAISIR** 15

A. Des pratiques culturelles en cours de transformation 15

B. La culture face aux enjeux de la transition écologique 17

**Conclusion** 20

**Déclarations des groupes** 22

**Scrutin** 34

**Annexes** 36

# exposé des motifs

Que l'on écoute un morceau de musique ou la radio, qu'on lise un ouvrage, que l'on regarde un film ou une œuvre d'art, que l'on assiste à un spectacle, que l'on pratique en amateur, que l'on participe à des initiatives culturelles dans les territoires … à chaque instant, la culture enrichit la vie de tous et toutes, au quotidien, sans qu'on en prenne toujours la mesure. Des artistes en sont les auteurs et autrices. Même si certaines de ses dimensions restent marquées par les déterminismes sociaux, la culture contribue à forger les identités de chacun ainsi qu'une identité commune pour bâtir une société inclusive, émancipatrice, démocratique et durable. Cette évidence est pourtant relativement ignorée par nombre de femmes et d'hommes politiques d'aujourd'hui qui renoncent à un discours général sur la culture et ont tendance à déléguer ce sujet à ses représentantes et représentants sectoriels : la ministre de la Culture pour l'État, les vice-présidents et adjoints pour les collectivités territoriales.

La crise sanitaire constitue une forme de référentiel de l'espace-temps – il y a l'avant, il y a l'après – et dans cet après, une nouvelle crise succède à la précédente – celle de l'inflation et de l'énergie. Elle révèle des dysfonctionnements anciens et souvent systémiques nécessitant une réponse globale. C'est ce que l'avis du CESE *Pour un renouveau des politiques publiques de la culture*[1] a déjà démontré avec des

1 Voir l'état des lieux et les préconisations de l'avis *Pour un renouveau des politiques publiques de la culture* dont le rapporteur est Claude Michel, avril 2014.

préconisations pour les dépasser, notamment par une loi d'orientation pour un véritable service public de la culture et de l'audiovisuel au service des citoyennes et des citoyens. Les difficultés actuelles du secteur culturel ne sont pas une conséquence directe de la crise sanitaire. Mais le cumul des crises porte en lui une menace très sérieuse. Alors que certains modèles sociaux et économiques du secteur étaient déjà contraints avant la crise sanitaire, ces derniers sont ressortis très fragilisés par les confinements et mesures sanitaires restrictives. Les difficultés économiques actuelles soulèvent la question de la pérennité de certains d'entre eux, menaçant la globalité du modèle culturel dans ce qu'il avait de bénéfique : diversité artistique, présence sur les territoires, adresse au plus grand nombre par des acteurs relevant du service public ou de la non-lucrativité.

Une des traces les plus palpables de l'après-crise sanitaire est cette crainte de voir resurgir le malheureux syndrome d'une culture « non essentielle » tant cette affirmation a porté le symbole d'une forme de mépris à l'égard de celles et ceux qui ont permis de passer le confinement sans trop de drames. Cette crainte a été très récemment réveillée par la menace de voir des festivals de l'été 2024 remis en cause en raison de l'organisation des JOP à Paris, position qui traduit la perception d'une opposition entre culture et sports, comme si ceux-ci étaient antinomiques.

Par cette résolution qui s'inscrit dans ses orientations stratégiques[2], le CESE entend situer la question culturelle au cœur de toutes les politiques publiques et la sortir de son isolement sectoriel pour en faire un sujet commun, ce commun qui fait société. Le CESE entend alerter le Gouvernement, le Parlement et l'ensemble des décideurs publics sur le risque d'un affaiblissement grave de la place de la culture dans la vie de nos concitoyens, sans doute indolore à son commencement, mais qui, à terme, peut provoquer une catastrophe majeure : celle d'une uniformisation des esprits par l'uniformisation des contenus ou des phénomènes de repli. Il y a urgence à agir, pour garantir la diversité des formes artistiques et pour lutter contre les phénomènes de reproduction sociale, les professionnelles, les professionnels et les citoyens engagés dans la culture le clament d'une voix forte et unie, sans être véritablement entendus. Le CESE espère, par cette résolution, contribuer à une prise de conscience en faveur d'une action rapide et résolue pour une politique culturelle renouvelée.

2 Orientations stratégiques du Conseil économique, social et environnemental, Mandature 2021-2026.

PARTIE 01

# Une accumulation de difficultés et de crises qui fragilisent tout un secteur

## A. La crise sanitaire et ses conséquences multiples

Depuis le premier confinement lié à la pandémie de Covid-19 en mars 2020, les périodes de fermeture des établissements culturels[1], puis les protocoles spécifiques adoptés lors de leur réouverture progressive[2] ont considérablement ralenti l'activité artistique et économique du secteur culturel. En effet, ce dernier compte un grand nombre d'établissements et d'événements accueillant du public et s'est ainsi retrouvé très affecté par les restrictions sanitaires mises en place par le Gouvernement[3]. Les nombreuses phases d'ouverture-fermeture ou « *stop and go* », au cours des années 2020 et 2021, ont aggravé la situation par les incertitudes créées. Le Syndicat national du spectacle musical et de variété (PRODISS) évalue ainsi les baisses de chiffre d'affaires à – 83 % en 2020 et à – 73 % en 2021[4].

Or, si les aides publiques massives ont permis au secteur culturel d'éviter une crise majeure menaçant tous les écosystèmes, elles n'ont néanmoins pas profité à tous les acteurs du secteur de manière équitable. Tout d'abord, comme le rappelle le Sénat[5], les artistes et les équipes artistiques ont été les premières victimes de la crise sanitaire dans le secteur de la création puisque la grande partie des aides de l'État a bénéficié aux structures et aux lieux de diffusion, malgré la mise en place de dispositifs de soutien dédiés aux artistes[6] et aux professionnels.

1 De la mi-mars à juin 2020, puis de novembre 2020 à mai 2021.
2 Jauges, couvre-feux, réservations obligatoires, distanciation entre visiteurs ou spectateurs, port du masque obligatoire, mise en place du passe sanitaire à partir du 21 juillet 2021, puis du passe vaccinal du 24 janvier 2022 au 14 mars 2022.
3 C'est par exemple le cas de la fermeture des établissements culturels, des mesures d'interdiction des spectacles debout, des services de bar et de restauration, la limitation des grands rassemblements à 2 000 personnes ou encore l'obligation de présenter un passe sanitaire qui a pu exclure les publics jeunes alors non vaccinés.
4 Contribution transmise par le Syndicat national du spectacle musical et de variété (PRODISS).
5 *Le secteur culturel au défi de la crise sanitaire*, rapport d'information du Sénat, novembre 2021.
6 Année blanche pour les intermittents, mise en place d'un fonds de professionnalisation ou encore mesures d'urgence mises en place par le Centre national des arts plastiques.

La situation a été particulièrement grave pour les artistes-auteurs qui « n'ont que peu bénéficié des aides »[7] par ailleurs peu adaptées à leurs spécificités et à la discontinuité de leurs revenus. Le dispositif « monde nouveau », doté de 30 millions d'euros, a partiellement corrigé ces absences d'aides. Les opérateurs de service public (labels nationaux notamment) ont quant à eux développé une logique de solidarité active encouragée par le ministère de la Culture permettant de prendre en charge les annulations et sauvegardant économiquement les équipes artistiques.

La sortie de la crise sanitaire offre des perspectives différenciées selon les disciplines artistiques et modèles économiques concernés. Ainsi, comme l'a déclaré Mme Marie-Pia Bureau en audition[8], s'agissant du spectacle vivant public, la crise arrive maintenant mais était sous-jacente depuis longtemps. Le modèle économique d'artiste-producteur et artiste-productrice est aujourd'hui interrogé dans un contexte de resserrement de la diffusion. Or, par ailleurs, depuis la fin de la pandémie, le retour du public a été lent. Il aura fallu attendre la saison 2022-2023 pour un retour quasi normal du public.

De même, s'agissant du cinéma, M. Richard Patry[9] a souligné que la crise sanitaire avait conduit à la fermeture des cinémas durant 300 jours et que 152 millions d'entrées avaient été réalisées en 2022 contre 213 millions avant la pandémie, 2019 ayant été une année exceptionnelle. Néanmoins, contrairement à d'autres secteurs de création, le cinéma présente des perspectives d'évolution prometteuses, avec un retour, progressif, du public, y compris des plus jeunes[10].

Concernant la filière du livre, celle-ci n'a subi que peu d'effet négatif de la crise sanitaire, contrairement à l'inquiétude des professionnelles et professionnels en début de crise. Malgré la fermeture des librairies – très rapidement réouvertes ! – le secteur a profité des confinements et a trouvé un puissant relais de diffusion dans la mise en œuvre du « click and collect ». Il a même été observé aux premiers jours du confinement, et alors que les services publics ont bénéficié d'un petit délai avant fermeture, d'une ruée des publics vers les équipements de lecture publique (médiathèques, etc.). Le retour à la lecture de la part de publics qui avaient pu s'en éloigner est sans doute la seule donnée véritablement positive des périodes de confinement.

Autre exemple, le spectacle occasionnel[11], vecteur d'une activité professionnelle importante pour les artistes ne retrouve pas aujourd'hui une activité comparable à 2019. Marquée par une très forte saisonnalité – concentrée sur les périodes estivales – une attention doit être portée à ce secteur essentiellement animé par le milieu associatif.

7 Entretien de M. Christopher Miles, directeur général de la création artistique – 31 mars 2023.
8 Audition de Mme Marie-Pia Bureau, directrice de l'Office national de diffusion artistique, le 21 mars 2023.
9 Audition de MM. Richard Patry, président de la Fédération nationale des cinémas français, Marc-Olivier Sebbag, délégué général, et Erwan Escoubet, directeur des affaires réglementaires et institutionnelles, le 21 mars 2023.
10 Les plateformes de VOD qui ont démultiplié leurs abonnés pendant les confinements, ne semblent pas à ce jour, nuire au retour des publics en salle mais au financement de la production cinématographique.
11 Entretien avec Mme Emilie Buttin, directrice du Guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO), Pôle Emploi Services, mercredi 5 avril 2023.

## B. Une perte d'attractivité professionnelle et des métiers en tension

La mesure de l'emploi culturel peut être abordée de deux façons : soit à partir de la liste des professions culturelles[12], soit à partir de celle des secteurs culturels[13], quelle que soit la nature des emplois occupés au sein de ces secteurs. En 2019, 656 200 personnes exerçaient en France une profession culturelle au titre de leur emploi principal soit 2,4 % de l'emploi total et 730 800 personnes travaillaient dans le secteur culturel dont 1 tiers dans le milieu associatif[14], soit 2,7 % de l'emploi total[15]. Les deux approches se recoupent partiellement.

Comme l'a rappelé le CESE dans son avis *Les métiers en tension*[16], les facteurs de rémunération, de conditions de travail mais aussi de représentation des professions tiennent une place majeure dans l'attractivité des métiers. Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a renforcé d'autres facteurs. Ainsi, la recherche de sens et de finalité au travail[17], l'aspiration de nombreux actifs et actives à un équilibre plus satisfaisant entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle et familiale, qui s'exprimaient déjà avant la crise sanitaire[18], sont devenues plus prégnantes. Enfin, le niveau des rémunérations reconnu particulièrement bas par la Cour des comptes[19], ne joue pas en la faveur du secteur culturel.

Le recours massif et parfois abusif à des contrats à durée déterminée d'usage (CDDU) ou à temps partiel contribue à la précarité de l'emploi. Dans le secteur culturel, la part des contrats à durée limitée des salariés et salariées (cdd, vacations, emplois aidés…) est ainsi passée de 19 % à 29 % au cours de la période 1999-2019, contre 11 % à 15 % dans l'ensemble des professions salariées[20]. Cette évolution touche particulièrement les professions culturelles puisque la part de contrats à durée limitée y est deux

12 Artistes plasticiens (41 500), artiste de la musique et du chant (32 000), cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et du spectacle (42 200), journalistes et rédacteurs en chef (55 000), architectes (64 400), femmes et hommes, etc. Enquête emploi pour l'année 2019, Insee.
13Patrimoine (57 400 personnes), livres et presse (132 300), spectacle vivant (107 000), audiovisuel/multimédia (116 400), etc. Enquête emploi pour l'année 2019, Insee.
14 Les Associations culturelles employeuses en France, décembre 2020, enquête OPALE.
15 Chiffres clés, statistiques de la culture – Fiche Emploi culturel – 2022, page 60. Enquête Emploi pour l'année 2018, Insee.
16 Les métiers en tension, avis du CESE dont le rapporteur est Pierre-Olivier Ruchenstain, page 15, janvier 2022.
17 Les métiers de la culture étaient originellement porteurs de sens, ce qu'ils ont partiellement perdu après la crise sanitaire.
18 Se reporter à ce propos à l'avis du CESE sur Les jeunes et l'avenir du travail dont les rapporteurs sont Dominique Castéra et Nicolas Gougain, pp. 47-62, mars 2019.
19 Le soutien du ministère de la Culture au spectacle vivant. Rapport de la Cour des comptes, mai 2022.
20 Chiffres clés, statistiques de la culture – Fiche Emploi culturel – 2022, page 62.
Enquête Emploi pour l'année 2019, Insee.

fois plus élevée : elle concerne, en 2019, 29 % des actifs et plus des deux tiers des artistes du spectacle[21]. L'emploi salarié à temps partiel est également plus répandu parmi les salariées et salariés des professions culturelles (24 %) que dans l'ensemble du salariat (18 %) et reste une caractéristique qui concerne davantage les femmes. Ce temps partiel est bien souvent subi. Dans les arts visuels, les multiples statuts précaires des personnels coexistant avec la précarité des artistes auteurs plaident pour un travail de structuration de ce secteur.

Ce manque d'attractivité du secteur culturel et les tensions sur certaines professions interrogent son modèle social et diminuent sa capacité à maintenir dans son champ des personnes maitrisant les compétences professionnelles des métiers[22]. Les acteurs sociaux doivent prendre leurs responsabilités pour inverser cette tendance qui aura des conséquences sur la diversité de l'offre culturelle.

21 Ces derniers peuvent exercer sous le régime de l'intermittence qui vise à correspondre à la nature de leur activité lorsqu'elle est caractérisée par la succession de contrats courts.
22 Contribution écrite de la fédération CGT du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle (24 mars 2023) aux travaux de la commission de l'Education, de la culture et de la communication.

PARTIE 02

# Des modèles économiques fragilisés

## A. Par la rarefaction des finances publiques

Particulièrement affecté par les crises sanitaire, énergétique et l'inflation, le secteur de la culture a fait l'objet d'un soutien public conjoncturel important depuis 2020, pour protéger et soutenir la création et la diffusion, le patrimoine culturel et artistique, et permettre le retour des publics. Relativement stable jusqu'en 2020 (progression annuelle moyenne de 2017 à 2019 de 1,7 %), le budget du ministère de la Culture a connu une forte augmentation à partir de cette année-là mais il demeure toujours très inférieur à l'objectif de 1 % du budget de l'Etat[23]. Hormis l'année 2020 pendant laquelle les acteurs culturels ont bénéficié de mesures d'urgence et du plan de relance de l'économie française (+ 22 % des crédits exécutés en 2020), les crédits budgétaires ont progressé de 4 % en 2021 à 9 % en 2022 et 6 % en 2023, dans un contexte marqué par des tensions inflationnistes (estimation +6,5 % en 2022)[24]. Différents crédits d'impôt participent du soutien public au secteur de la culture ; la menace récurrente qui pèse sur eux à l'examen de chaque loi de finances crée un contexte peu favorable aux entreprises du secteur qui en bénéficient. Aussi souhaitables que soient ces efforts budgétaires du ministère de la Culture comme de l'ensemble des autres ministères qui contribuent à la politique culturelle de l'Etat, les professionnels et professionnelles du secteur constatent que cela a permis de protéger le secteur culturel temporairement. Les écoles nationales supérieures de l'enseignement culturel sont particulièrement impactées. Leurs dotations sont également touchées, ne permettant pas aux étudiants et étudiantes de mener à bien leurs projets artistiques. Cependant, l'augmentation des aides publiques ne compense pas l'augmentation des dépenses contraintes impactées par l'inflation et la crise énergétique. L'augmentation en volume des financements publics serait alors limitée en particulier pour le secteur associatif. De plus, les principales augmentations de crédits budgétaires sont ciblées sur des mesures

23 Le budget du ministère de la Culture représente 0,6 % du budget de l'État (https://www.budget.gouv.fr/budget-etat/ministere).
24 Chiffres clés de la culture 2022. Département des études, de la prospective et des statistiques. Ministère de la Culture.

nouvelles telles que le Pass culture (+ 170 millions d'euros en 2022), et la part du budget du ministère de la Culture reste stable dans le budget général de l'État (0,6 %) à un niveau toujours inférieur à 1 %.

Ces évolutions des financements publics s'inscrivent dans un écosystème, dont la compétence culturelle est partagée entre l'État et les collectivités territoriales et où celles-ci ont pris une place croissante dans le financement dédié à la culture. Ainsi, la Cour des comptes analyse que l'État n'est plus qu'un financeur « *minoritaire* »[25] dans certains secteurs culturels dont celui du spectacle vivant, en précisant que « *les collectivités locales apportent désormais près des trois quarts des financements du spectacle vivant* ». Par leurs interventions, les collectivités territoriales, en particulier les communes et intercommunalités, ont largement soutenu le développement culturel dans les territoires, par une densification et une diversification des structures culturelles mais aussi en termes de développement du spectacle vivant. Les dépenses culturelles portées principalement par les communes et intercommunalités (80 %) et, dans une moindre mesure, par les régions (12 %) et les départements (9 %) sont majoritairement consacrées au soutien à la création artistique et aux activités culturelles (spectacle vivant, arts visuels, éducation artistique et culturelle…), à la culture du quotidien, et notamment l'enseignement artistique et les pratiques artistiques et culturelles des amateurs et également (38 %) à la conservation et à la diffusion du patrimoine (musées, archives, bibliothèques…). Aujourd'hui, les structures et les activités culturelles qui constituent une activité économique importante[26] dans les territoires pourraient être mises en difficulté par la baisse de ces financements publics, dans un contexte de baisse des dépenses publiques et de suppression de certaines recettes fiscales des collectivités territoriales. La baisse des dépenses culturelles a été entamée dès le début de la crise sanitaire en 2020[27] et pourrait se prolonger avec une baisse attendue de 10 à 20 % sur la base de notes de cadrages budgétaires envoyées par les collectivités aux directions des affaires culturelles[28]. Les collectivités territoriales sont amenées à faire des arbitrages budgétaires où la culture est de plus en plus fréquemment une variable d'ajustement.

Les baisses de dotations de l'État aux collectivités territoriales, les réformes fiscales successives[29], la non-indexation sur l'inflation de la dotation globale de fonctionnement due par l'Etat aux collectivités territoriales, les transferts de compétences sans compensation de charges sont de nature à affaiblir les recettes des collectivités territoriales et pourraient amputer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de leurs politiques de soutien et de développement à la culture. D'ores et déjà des professionnels et des collectivités ont pris des dispositions en ce sens : fermeture de l'Opéra de Rouen pendant 6 semaines ou annulation de programmations à l'Opéra national du Rhin.

25 Le soutien du ministère de la Culture au spectacle vivant. Rapport de la Cour des comptes, mai 2022.
26 Poids économique direct de la culture dans l'économie 2,2 % en 2020, en baisse depuis 2003. Ministère de la Culture.
27 Départements -18 %, communes -8 %, Intercommunalités -11 % : chiffres clés de la culture 2022. Département des études, de la prospective et des statistiques. Ministère de la Culture.
28 L'horizon budgétaire s'obscurcit. Hélène Girard, 11 août 2022, La gazette.fr
29 Suppression d'impôts locaux telle que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2024 et la taxe d'habitation en 2023.

Des évolutions s'expliquent aussi par des choix politiques orientant différemment les financements publics et interpellant la liberté de création et de diffusion avec un risque d'uniformisation des contenus. Par exemple, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a diminué son intervention en 2022[30] pour des raisons de stratégie politicienne : plus de 140 subventions culturelles sur les 313 accordées, pour un montant supérieur à 4 millions d'euros, mettant en difficulté des associations, des festivals ou institutions[31] et rompant le partenariat avec les autres partenaires publics.

Le coup de frein déjà observé dans l'activité des opérateurs de service public provoquera des effets en cascade, notamment sur leurs missions mêmes : la perte de la diversité artistique arrive, les plus fragiles d'entre eux étant menacés de disparition[32].

De même, l'ensemble des actions d'éducation artistique et culturelle peut être affaibli par la réduction du nombre d'artistes programmés, par la réduction des budgets des collectivités et par le déploiement de la part collective du Pass culture qui incite les collectivités à réduire leurs dépenses en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Lors d'un entretien, M. Christopher Miles[33] a confirmé l'ensemble de ces données contextuelles, et insisté lui-même sur le triple effet ciseau (coupes budgétaires, inflation, augmentation des salaires) rendant nécessaire, selon ses mots, « *un choc de confiance* » afin de refonder un pacte avec l'ensemble des collectivités territoriales et acteurs locaux, notamment culturels.

30 Et s'apprête à poursuivre des baisses en 2023.
31 Le recul sans précédent de l'aide culturelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Plus de 140 subventions sur 313 enregistrent une baisse, sans concertation préalable. Le Monde, Richard Schittly. 20 mai 2022.
32 A cet égard, le communiqué de presse du Syndicat national des musiques de création, rendu public le 16 mars dernier, symbolise le danger qui pointe.
33 Entretien avec M. Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, au ministère de la Culture, vendredi 31 mars 2023.

## B. Par les conséquences de la crise énergétique et de l'inflation

La crise énergétique actuelle et la reprise de l'inflation impactent grandement l'équilibre économique et le développement du secteur culturel. Tous les acteurs de ce secteur sont particulièrement touchés. Le projet de loi de finances 2023 anticipait, s'agissant des coûts énergétiques et pour les dépenses d'électricité du ministère de la Culture et de ses opérateurs, une évolution en 2023 allant de + 128 % selon une hypothèse médiane à + 285 % selon une hypothèse plus dégradée. La majoration des coûts est constatée sur les chantiers encadrés par l'État avec une progression par exemple de 75 % des coûts des métaux. Certains opérateurs publics à faibles ressources propres sont contraints de réduire leurs dépenses d'investissement de façon sensible (exemple -20 % pour la Bibliothèque nationale de France)[34]. Le surcoût des charges énergétiques pourrait induire dans le secteur de la création artistique une réduction des marges artistiques, soit la part des budgets dédiés à la création, pour des établissements subventionnés par l'Etat de l'ordre de 30 % en 2023 et 50 % en 2024[35]. Sans compensation substantielle par des financements publics, la fermeture temporaire de certains établissements publics pourrait en être la conséquence, faute de pouvoir produire des spectacles avec des impacts sur l'emploi. Les opérateurs privés lucratifs ou associatifs non lucratifs qui n'ont que la billetterie comme recettes sont eux aussi fragilisés.

La situation économique des festivals est particulièrement affectée par la hausse des coûts contraints qui interrogent sur l'avenir à court terme du spectacle vivant privé. L'enquête du syndicat Prodiss auprès de ses festivals adhérents révèle une hausse généralisée des coûts de + 24 % en 2022 par rapport à l'année 2019[36]. Selon une étude interne de ce même syndicat, la hausse des coûts de l'énergie des salles de spectacle a été en moyenne concernant l'électricité de + 173 % et concernant le gaz de + 147 % entre 2019 et 2022[37]. L'explosion des cachets des artistes internationaux risque de fragiliser encore davantage le secteur des festivals des musiques actuelles.

Il en est ainsi des salles de cinéma dont la consommation d'énergie depuis le début de la crise peut représenter 15 à 25 % de leur chiffre d'affaires[38], mais aussi des lieux de culture tels que des musées qui doivent chauffer et/ou climatiser et éclairer de grandes salles d'exposition. Les grands labels nationaux vont annoncer des déficits en 2023, ce qui constitue une alerte particulièrement significative quant à la gravité de la situation. Certains lieux privés ou publics ont d'ailleurs pris des mesures opportunes de sobriété énergétique (réduction de l'éclairage, baisse de la température, investissement dans des énergies alternatives...) pour réduire leur consommation d'énergie.

34 Rapport général sur le projet de loi de finances projet, tome III annexe 19, commission des finances, M. Jean-François Husson, rapporteur général. 17 novembre 2022.
35 *Ibid.*
36 Contribution du syndicat national du spectacle musical et de variété (PRODISS) pour la commission Education, culture et communication du CESE. Mars 2023.
37 Selon les cas et les contrats des augmentations de +870 % concernant les factures d'électricité et de + 706 % ont pu être constatés sur la même période.
38 M. Erwan Escoubet, directeur des affaires réglementaires et institutionnelles de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF), en audition au CESE le 21 mars 2023.

Cela reste pour beaucoup des économies marginales compte tenu de l'ampleur de la hausse des prix de l'énergie. Le chantier de la transition écologique permettra d'engager structurellement les établissements culturels dans des fonctionnements énergétiques sobres. D'autres mesures plus radicales telles que la fermeture de lieux publics et la baisse de l'offre culturelle interrogent sur la réalisation de la mission de service public de ces lieux et sur la priorité donnée à la culture dans notre société.

## C. Par des événements ponctuels : le cas des Jeux olympiques et paralympiques 2024

Alors que la période estivale est celle qui concentre le plus grand nombre d'événements culturels dont les festivals, la tenue des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) durant l'été 2024 devrait fragiliser le maintien de certains événements ou leur organisation dans leur format habituel. Le CESE regrette l'incapacité de la France à faire vivre en même temps les JOP 2024 et les activités culturelles estivales.

La programmation des événements culturels estivaux est d'abord menacée en matière de ressources humaines, techniques et sécuritaires. En effet, alors que le secteur culturel rencontre de réelles difficultés de recrutement sur certains métiers, les JOP risquent de capter une très grande partie des techniciens et techniciennes, à l'appui de rémunérations plus avantageuses. Par ailleurs, le risque de carence en moyens humains pourrait se conjuguer avec un risque d'insuffisance de matériel technique. Cet effet de captation des énergies bénévoles est d'autant plus manifeste que le comité d'organisation des jeux ambitionne de recruter près de 45 000 volontaires, profitant en cela d'une attractivité et d'une force de communication dont ne peuvent se prévaloir les activités culturelles.

Les Jeux se dérouleront, pour partie, dans les stades et les Arénas. Or, les spectacles et concerts habituellement programmés l'été le sont dans les lieux précités et ce, tant à Paris que dans les autres grandes villes françaises[39].

L'annonce par le ministre de l'Intérieur, de l'impossibilité de sécuriser la tenue des festivals à l'été 2024, sans aucune concertation préalable avec les représentantes et représentants du secteur, a réactivé le sentiment d'une culture non essentielle. La mobilisation des élus locaux[40], des professionnels et de tout le secteur associatif, a permis de remettre en cause cette annonce et de rechercher des solutions négociées mais seulement pour les plus gros d'entre eux ou ceux réunissant moins de 1 500 personnes. Cela fait peser une interrogation majeure sur la tenue effective de tous les événements, qui pourront se voir annulés en dernière minute.

39 Les stades de Bordeaux, Nantes, Lyon, Saint-Etienne, Nice et Marseille seront mobilisés en parallèle au Stade de France et à Paris La Défense Arena.
40 La FNCC a lancé un appel très largement signé et relayé par la presse (JDD).

PARTIE 03

# Des grands enjeux à saisir

## A. Des pratiques culturelles en cours de transformation

En cinquante ans, la culture a pris une place croissante dans le quotidien des Français et Françaises, en particulier l'écoute de musique et les pratiques audiovisuelles, et en une décennie, les pratiques culturelles numériques se sont considérablement développées.

La trajectoire culturelle des baby-boomers (nés entre 1945 et 1954)[41] apparaît comme un facteur structurant du paysage culturel français des cinquante dernières années. Cette génération, importante en nombre d'individus, se distingue en effet par des comportements culturels particulièrement développés. Mais avec le vieillissement de cette génération et la moindre fréquence de ces pratiques au sein des générations suivantes, la participation à certaines activités culturelles s'érode. « *Prolongeant un mouvement observé dès le début des années 1990, la lecture de livres diminue durablement au sein de la population ; les publics de la musique classique peinent à se renouveler et un risque d'affaissement de la fréquentation des sites patrimoniaux (musée, exposition ou monument historique) apparaît dans les dix dernières années* »[42]. Si les 18-30 ans lisent et se rendent moins dans des lieux culturels que les baby-boomers, elles et ils ont néanmoins des pratiques culturelles plus diversifiées.

La dernière décennie[43] a vu la montée en puissance des usages culturels numériques (plateformes de streaming musical et de vidéos en ligne, réseaux sociaux, jeux vidéo, etc.) qui se sont massifiés au sein de la population française. Cette montée en puissance redéfinit profondément le paysage culturel des générations les plus récentes pour lesquelles ces usages numériques sont devenus majoritaires dans leur quotidien. Ceci appelle à refaire de la médiation culturelle et de la valorisation des pratiques artistiques des enjeux centraux des politiques de démocratisation de la culture. Le développement de l'intelligence artificielle nécessitera également d'en mesurer les effets, sans négliger les enjeux de rémunération des auteurs et autrices dans tous les processus créatifs.

Enfin, l'explosion des usages numériques culturels n'est pas sans conséquences écologiques. Dans l'ouvrage *Décarboner la culture* [44], des universitaires dénoncent « *l'idée selon laquelle le numérique*

41 Cette classe d'âge est retenue dans la publication *Cinquante ans de pratiques culturelles en France* Philippe Lombardo et Loup Wolff, Culture Etudes, ministère de la Culture, 2020-2.

42 *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Philippe Lombardo et Loup Wolff, Culture Etudes, ministère de la Culture, 2020-2, page 4.

43 Il s'agit de la décennie : 2008-2018, Cinquante ans de pratiques culturelles en France ? Philippe Lombardo et Loup Wolff, Culture Etudes, ministère de la Culture, 2020-2,

44 Décarboner la culture – David Irle, Anaïs Roesch, Samuel Valensi – PUG UGA éditions.

*pourrait massivement se substituer au présentiel (..). D'ores et déjà, près de 4 % des émissions de GES proviennent du secteur numérique. (...) C'est le visionnage des vidéos qui représente désormais 60 % de la bande passante du web* ».

Depuis la mi-mars 2022, l'accès aux lieux culturels n'est plus conditionné par la présentation d'un passe vaccinal ou sanitaire, ni par le port du masque ou des restrictions de jauges. Mais la crise sanitaire a introduit des changements d'habitudes dans certains domaines de la vie économique et sociale, dont quelques-uns peuvent constituer des facteurs susceptibles de limiter la fréquentation des lieux culturels[45]. Parmi ces évolutions sociétales figurent notamment le télétravail ou le développement de nouvelles habitudes de loisirs numériques. Ainsi 49 % des personnes télétravaillant, totalement ou partiellement, estiment qu'avec le télétravail à domicile, elles ont moins l'occasion de fréquenter des lieux culturels[46]. De même, 44 % des personnes interrogées déclarent avoir l'habitude d'utiliser des moyens numériques pour accéder aux contenus culturels (films, expos, concerts...). La crainte d'une substitution possible des pratiques de sorties par les pratiques numériques culturelles demeure qu'une éventualité même si l'histoire a toujours démontré le contraire. Lors de son audition[47], Mme Marie-Pia Bureau a également souligné le moindre recours aux abonnements des lieux de diffusion, les personnes préférant se décider au dernier moment pour aller voir tel spectacle ou telle exposition[48]. Ce nouveau comportement amoindrit la vision budgétaire de certains établissements culturels, notamment privés pour lesquels la recette de billetterie est la seule ressource. Par ailleurs, lors d'un entretien, M. Nicolas Georges[49] a fait part du fait que seulement 30 % des établissements de lecture publique avaient retrouvé une fréquentation équivalente à celle de 2019, décrivant ainsi une perte de public importante alors même que les médiathèques ont profondément fait évoluer leurs missions au service des publics.

Par ailleurs, des craintes de plus en plus fréquentes se font jour relativement aux atteintes à la liberté de création et de programmation, soit du fait d'élus locaux qui interviennent directement dans les choix de programmation, soit du fait de citoyennes et de citoyens qui les contestent. L'instrumentalisation politique de la question culturelle crée un climat délétère. Ces situations ne sont pas sans inquiéter les

45 Les sorties culturelles des Français après deux années de Covid-19, Jörg Müller et Amandine Schreiber, Culture-Etudes 2022-6, ministère de la Culture, page 6.
46 Une baisse des pratiques culturelles appelée à durer ? CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, janvier 2022, du 21 décembre 2021 au 14 janvier 2022, rapport détaillé, page 7.
47 Audition de Mme Marie-Pia Bureau, directrice de l'Office national de diffusion artistique, le 21 mars 2023.
48 Les annulations de spectacles et pratiques de non-remboursement des billets en est probablement la cause principale.
49 Entretien avec M. Nicolas GEORGES, directeur chargé du livre et de la lecture, à la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) du ministère de la Culture, jeudi 30 mars 2023.

professionnelles et professionnels dans la mesure où des risques d'autocensure se développent. Cette question, largement documentée par l'Observatoire de la liberté de la création, nécessiterait une réponse politique adaptée à la gravité de la mise en cause pour réaffirmer les libertés culturelles[50].

Enfin, on peut craindre que la situation économique entrave également les sorties et les pratiques culturelles, notamment celles des demandeurs d'emploi (50 %) et des catégories les plus modestes (43 %)[51], déjà confrontés à des difficultés d'accès aux enseignements et pratiques artistiques. L'inflation croissante et le contexte de la hausse du prix des carburants ont un effet notable sur les déplacements. « *Une inflation qui pèse sur leur moral [des ménages] et qui les pousse à réduire leurs dépenses, notamment celles de vacances et de loisirs, premier poste touché lorsqu'[ils] doivent s'imposer des restrictions budgétaires*[52] ».

Se pose également la question d'un accès à la culture pour tous et toutes. En effet, l'éloignement géographique, le sentiment du « *ce n'est pas pour moi* », le coût et les problématiques d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont autant de freins. Les politiques en faveur d'une médiation culturelle pour tous et toutes et notamment les plus jeunes demeurent absolument essentielles.

## B. La culture face aux enjeux de la transition écologique

Les professionnelles et professionnels du secteur ont aujourd'hui conscience de la nécessaire accélération de la transition écologique de leurs modèles économiques respectifs. C'est bien dans ce sens que les acteurs sociaux ont mis en place des plans de formation professionnelle liés aux questions environnementales. Le ministère de la Culture a annoncé pour 2023 la mise en œuvre d'une feuille de route ministérielle. L'ensemble des actrices et acteurs de la culture prennent conscience de leur rôle dans la transformation des imaginaires en lien avec les enjeux de transition écologique.

Le secteur culturel s'engage vigoureusement pour opérer sa transition vers un modèle de développement durable tant sur les modes de création, de production, d'emploi mais également s'agissant des modes de diffusion des œuvres et d'adresse au public. Le secteur dépend encore très fortement des énergies fossiles, notamment pour la mobilité des artistes et surtout des publics, l'usage des bâtiments et le recours au numérique. Des solutions existent qu'il faudra financer. Par exemple, la Fédération nationale des cinémas français[53] a rappelé, dans son audition, que les cinémas, gros

50 LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Avant-projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, avis du CESE dont les rapporteurs sont Mme Claire Gibault et Claude Michel, juin 2015.
51 Une baisse des pratiques culturelles appelée à durer ? CREDOC, Enquête Conditions de vie et aspirations, janvier 2022, du 21 décembre 2021 au 14 janvier 2022, rapport détaillé, page 20.
52 Les sorties culturelles des Français après deux années de Covid-19, Jörg Müller et Amandine Schreiber, Culture-Etudes 2022-6, ministère de la Culture, page 7.
53 Audition de MM. Richard Patry, président de la Fédération nationale des cinémas français, Marc-Olivier Sebbag, délégué général, et Erwan Escoubet, directeur des affaires réglementaires et institutionnelles, le 21 mars 2023.

consommateurs d'électricité, avaient vu, à l'hiver 2022, leurs factures d'énergie représenter jusqu'à 25 % de leurs chiffres d'affaires contre 5 à 7 % avant la crise. La Fédération a alors témoigné d'une réelle prise de conscience des propriétaires des salles de cinéma, avec la rénovation ou la construction de salles plus respectueuses de l'environnement. Cette prise de conscience implique un investissement de près de 400 millions d'euros, notamment pour l'achat de matériel de projection moins énergivore.

De même, en audition, Mme Marie-Pia Bureau[54] a évoqué l'action du groupe, ARVIVA – Arts Vivants, Arts Durables, qui a travaillé sur un calculateur carbone destiné aux structures du spectacle vivant (compagnies, lieux, festivals) et à leurs activités diverses (création, production, diffusion notamment). Mme Bureau a également annoncé que l'Office national de diffusion artistique (ONDA) prévoyait désormais de conditionner ses soutiens aux tournées raisonnées en parallèle à des mesures de coopération entre les structures du spectacle vivant. Des initiatives individuelles des opérateurs, aux mesures plus systémiques des politiques publiques, le mouvement est enclenché.

Enfin comme le souligne le rapport *Décarbonons la Culture !*[55], « *si le secteur de la culture peut transformer nos imaginaires, il peut aussi transformer directement le réel : la culture peut contribuer, dès aujourd'hui, à la transition d'autres secteurs comme l'agriculture, le bâtiment, l'énergie, la mobilité, le numérique. Son lien étroit et majeur avec ces secteurs, dont elle dépend et qui interagissent avec elle, constitue une capacité : celle de devenir un moteur de la transition. Ce rôle lui appartient tout autant que sa propension à construire nos imaginaires et à changer notre vision du monde* ». Il faut dès lors soutenir les artistes et tous les acteurs culturels afin qu'ils et elles puissent impulser et accompagner les mutations en cours et aider la société y compris le secteur culturel à les vivre comme une opportunité de se réinventer, et non pas simplement comme une contrainte.

54 Audition de Mme Marie-Pia Bureau, directrice de l'Office national de diffusion artistique, le 21 mars 2023.
55 *Décarbonons la culture !*, rapport de l'association française The Shift Project, novembre 2021, page 7.

# conclusion

Cette résolution n'a pas pu traiter de tous les sujets que la culture embrasse, et tel n'était pas son but. Il s'agissait davantage de rendre visibles les alertes qui s'expriment, les différences notoires qui s'observent mais qui toutes convergent vers l'urgence d'agir. Les politiques des petits dispositifs ne sont plus adaptées et c'est une approche globale qui seule permettra de prendre le sujet dans toutes ses dimensions.

« *La crise (sanitaire) a mis en lumière le fort attachement des Français aux pratiques et aux lieux culturels. (…) Les lieux de culture participent au dynamisme des territoires et contribuent positivement au bien-être des individus. L'absence de prise en compte de ce type d'effets explique la sous-estimation de la contribution de la culture à la richesse nationale* ». On ne saurait mieux résumer l'ampleur du diagnostic réalisé par le conseil d'analyse économique dans une note datant de février 2022[56].

Le révélateur le plus évident de cette difficulté à agir de la part des pouvoirs publics en général réside manifestement dans l'absence d'une parole politique sur le destin culturel de notre pays. Le discours politique évite l'art. Un nombre significatif de responsables politiques ne sont plus en relation avec les artistes, les intellectuels, les créateurs, femmes et hommes. Ils les craignent même parfois.

56 CAE – février 2022 – Olivier Alexandre, Yann Algan, Françoise Benhamou.

Or, l'ambition d'une politique culturelle ne peut pas se passer des mots qui la définissent ni des personnes qui la portent ! Sans parole, pas d'ambition. Le CESE, par cette résolution, affirme la nécessité de parler de la culture et d'en faire un sujet de notre débat public.

La politique culturelle a besoin d'un choc de confiance dans la relation dégradée que l'État entretient avec les collectivités territoriales – et le monde culturel en général – depuis plus de 5 ans et dont la culture souffre réellement alors que la qualité et la diversité de la création artistique constituent un atout et une richesse exceptionnels pour notre pays.

Le CESE pense que la culture est un outil au service de la sortie de crise. Le ministère de la Culture doit en rester le pivot et cette politique devrait être clairement interministérielle. Comme l'éducation, la culture est un pilier de la démocratie, un élément fondateur de notre pacte républicain qui sans elle se délite. C'est un élément essentiel de l'émancipation des individus. Il y a une urgence à agir pour que le tissu culturel et artistique ne disparaisse pas à très court terme. L'année 2023 est cruciale à cet égard. Il n'est plus temps d'attendre.

## Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Nous avons cette chance incroyable d'avoir un accès facile à la culture. Nous pouvons nous émerveiller, contempler, questionner. Que l'on choisisse d'arpenter les rues ou les allées d'un musée, qu'on décide d'aller voir un spectacle ou qu'on préfère écouter un concerto ; la culture est partout autour de nous.

A l'heure où tout va trop vite, où de nombreuses crises font rage, prendre le temps de se cultiver est important. Parce que s'arrêter le temps d'un moment culturel, c'est prendre du recul sur sa propre individualité. C'est surtout s'ouvrir au monde et développer son esprit critique.

Devant la crise plurielle du secteur culturel nous devons agir. Et agir vite.

Nous devons notamment répondre aux nombreux dysfonctionnements systémiques, au manque de valorisation des métiers, aux limites des financements publics et aux conséquences de la crise énergétique.

Cette résolution que nous devons voter aujourd'hui ne se limite pas à nous présenter les enjeux de la crise du secteur culturel. Elle va plus loin en ouvrant la question de l'apport de la culture à notre société. Elle nous rappelle surtout que notre patrimoine et notre culture sont un bien commun qu'il nous faut préserver parce qu'il participe au vivre ensemble.

Notre groupe a voté la résolution.

## Agriculture, Associations

Nous souscrirons pleinement à la description de la situation actuelle.

Oui, la culture ce sont les artistes et la culture portée par le secteur public. Mais aussi le patrimoine bâti, y compris le patrimoine vernaculaire, les pratiques des amateurs, les traditions agricoles ou artisanales, les pratiques socio-culturelles notamment menées par les Associations ou les CUMA. Le partage de la culture relève aussi de l'engagement de chaque personne à la fois dans son émancipation mais aussi dans sa capacité à être en lien avec les personnes qui l'entourent : se parler nécessite une langue et des références culturelles communes. Et l'urgence de réapprendre à se parler et à s'entendre est une urgence absolue.

Ainsi, la culture partout sur le territoire et tous les jours, non plus seulement pour tous mais avec tous et toutes, dans les théâtres et sur les places.

La culture n'est pas un sujet pour nos concitoyens me direz-vous, puisque personne n'en parle ni n'en réclame. Quoi de plus normal pourtant que de ne pas parler de ce que l'on possède déjà ? Surtout quand ce n'est pas essentiel à la survie à court terme. Évidemment personne n'en parle puisque tout le monde a une culture. La sensation de manquer de quelque chose que l'on possède déjà n'existe pas. En revanche, ne pas s'occuper de la culture serait une faute politique. Car nous serions tous assignés à la culture que nous connaissons déjà. Ne pas s'en occuper serait aussi signer l'arrêt définitif de l'ascenseur

social. Ne pas s'en occuper, en tenant compte des mois de pandémie et du confinement nécessaire au ralentissement de l'épidémie qui laisse le secteur culturel au milieu d'un gué dont on ne voit pas le bout, serait irresponsable ; en tenant compte de l'état de santé des personnes qui vivent en France et notamment de leur santé mentale. En tenant compte de la part croissante du sport dans l'espace médiatique et de la mise en concurrence de secteurs qui n'auraient pas dû l'être, tant ils concourent chacun à l'émancipation des personnes. En tenant compte de la paupérisation des ménages mais aussi des difficultés financières des collectivités territoriales. Pourtant, la culture s'annonce comme la variable d'ajustement. Il serait irresponsable de n'en pas tenir compte.

La culture, tout comme les droits économiques et sociaux, sont les attributs essentiels de la dignité humaine : ils permettent directement la possibilité d'une vie décente. Le droit de participer à la vie culturelle est-il un droit accessoire ? Au contraire ! C'est un droit essentiel au regard de la dignité humaine : être acteur de la vie culturelle par ce que cela implique engagement et responsabilité de la personne.

L'histoire culturelle des territoires est empreinte de tensions, de contradictions. Par le passé, plusieurs termes ont délégitimé les pratiques culturelles locales des territoires, désignées comme « *folklores* » et souvent reléguées derrière une culture dite « *légitime* » ou « *savante* ». Un mouvement de balancier s'observe désormais dans de nombreux territoires, pour valoriser des ressources culturelles locales avec pour ambition que les acteurs de la culture, publics ou non, puissent partager l'ensemble des ressources, au premier rang desquelles sont les langues, et que chacune et chacun puisse se les approprier et devenir acteur de son propre parcours culturel.

Cela vaut pour tous les champs culturels, toutes les inspirations, toutes les esthétiques. Certains choisissent de se retrouver autour du patrimoine historique de leur territoire, d'autres s'investissent dans d'autres ressources, dans d'autres récits ou dans les pratiques amateurs. Ces différentes perspectives peuvent faire craindre un «localisme» en porte-à-faux avec une conception célébrant l'universalité des valeurs et des ressources culturelles. Mais elles peuvent aussi être la promesse d'un enrichissement de la culture par toute sa diversité. L'équilibre entre ces deux pôles, tel est le rôle des politiques culturelles territoriales, à l'ère des droits culturels. Le projet d'une collectivité, par essence, n'est-il pas de créer les conditions d'une telle articulation de l'universel et du singulier, de l'émancipation et du partage, de la création et de la tradition ?

Par ailleurs, nous tenons à souligner particulièrement la délétère mise en concurrence du sport et de la culture. Le moment des JO résonne comme l'annonce d'un désert culturel sur les territoires. Certains Préfets découragent déjà les associations de déposer des dossiers pour les fêtes populaires et agricoles ou des petits festivals en annonçant que de toutes façon ils seront refusés. Cette obligation de dépôt de dossiers sureté/sécurité prévaut à partir de 1 500 personnes attendues, c'est à dire la quasi-totalité des évènements.

Le groupe de l'Agriculture et celui des Associations ont voté cette résolution, ils se joignent fermement à ce cri d'alerte parce que les conséquences à court et à long termes que le renoncement au financement de la culture fait peser sur notre capacité à nous constituer en société aura pour conséquence l'avènement d'une société qui n'en sera plus une, parce qu'elle aurait entrainé la destruction du commun et des liens qui nous unissent les uns aux autres.

## Alternatives sociales et écologiques

Cette résolution vise à tirer la sonnette d'alarme sur la situation du secteur culturel et appelle à agir. Elle invite également à poursuivre la réflexion et l'engagement du CESE en faveur de la culture.

Ce texte pose un diagnostic juste et explique clairement que si, comme pour d'autres secteurs, la crise sanitaire du Covid a révélé des fragilités, d'autres crises s'y conjuguent comme celle liée aux conséquences de la transition écologique ou à des évolutions de comportement comme le développement des pratiques culturelles numériques.

Parmi les points d'alerte notre groupe tient à souligner :

- → La nécessité de prendre garde aux atteintes à la liberté de création et de programmation au nom de choix de certain.es élu.es ou de contestation d'œuvre par des citoyen.es. L'importance du rôle de la culture pour toute société et toute démocratie impose de réaffirmer et de préserver la liberté de création et de garantir toutes les libertés culturelles ;
- → Les conséquences d'une absence de parole politique forte aujourd'hui sur la culture. L'absence d'un réel projet culturel porteur pour les professionnel.les, comme pour la société toute entière, ne contribue pas à donner à ce secteur la place qui devrait être la sienne. Or nous partageons ce qui est écrit dans ce texte, qu'« *...à chaque instant, la culture enrichit la vie de toutes et tous, au quotidien, sans qu'on en prenne toujours la mesure* ». La culture est non seulement une richesse pour notre pays mais elle est également indispensable à tout être humain ;
- → Les financements publics sont relativement faibles et l'État est souvent un financeur « minoritaire », ce qui fragilise d'autant plus ce secteur. Une courbe à inverser urgemment en ayant le souci de garantir l'accès de tous et toutes à la culture et ce dès le plus jeune âge.

Cette résolution appelle à plus d'ambition pour une réelle politique culturelle et à agir pour que le tissu culturel ne disparaisse pas. Elle réaffirme qu'une des chances pour y parvenir est le fort attachement des citoyen.es aux pratiques et aux lieux culturels, ainsi que la créativité sans borne des artistes, intellectuel.les et créateurs. Notre groupe a voté cette résolution.

## Artisanat et Professions libérales

Alors que certains secteurs peinent encore à se relever des effets de la crise sanitaire, c'est le champ entier de la culture qui est confronté à une multitude de difficultés que la résolution met en lumière :

- → La baisse des financements en provenance des collectivités locales, de plus en plus contraintes sur leurs budgets ;
- → La hausse des coûts énergétiques qui impacte les capacités d'investissement et les horaires d'ouvertures des établissements ;
- → La transformation des pratiques culturelles, à travers l'usage du numérique, conduisant à la baisse de fréquentation de certains lieux.

Autant de facteurs qui laissent entrevoir le risque d'un appauvrissement de la création culturelle et de son offre. Nous partageons l'inquiétude portée par la résolution à ce sujet.

Le maintien d'une offre culturelle diverse et dynamique est un vecteur essentiel à la vitalité des territoires, mais aussi au bien-être, à l'émancipation et l'ouverture d'esprit des citoyens.

Et dans le contexte actuel de peurs, de pessimisme et de repli sur soi, la culture mérite plus que jamais d'être réinvestie et promue, tout en renforçant la lutte contre les barrières sociales d'accès à la découverte et à la pratique culturelle.

Dans le champ qui est le nôtre, nous voulons souligner le rôle des artisans d'art, dont l'activité s'inscrit souvent en lien étroit avec le patrimoine architectural ou culturel local.

Ce secteur souffre de l'explosion du coût des matériaux et de l'énergie, mais aussi d'un déficit de notoriété auprès des jeunes, avec le risque d'une extinction des savoirs faires.

Son soutien comme la valorisation de ses métiers devraient donc faire partie d'une relance de la politique culturelle que la résolution appelle de ses vœux.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté cette résolution.

## CFDT, Outre-mer, Santé et citoyenneté

Crise sanitaire, transition écologique, transition numérique et aujourd'hui crise énergétique ont bousculé le secteur de la culture dans ses pratiques et son financement. Ses acteurs, en particulier les artistes, mais aussi l'ensemble des métiers en lien avec la culture, sont de plus en plus touchés par la précarité.

Nous soulignons ici les maux des territoires ultramarins en ce domaine, qui, déjà avant les crises, souffraient d'un double handicap culturel :

- → D'abord, celui du manque de formation initiale qui se traduit par l'exode des jeunes mais surtout par l'insuffisance des offres et des recrutements dans le secteur culturel et artistique ;
- → Ensuite, celui de la faiblesse du déploiement des aides, particulièrement celles de l'Etat, en direction de la vulgarisation culturelle.

Aussi, et malgré les mesures déjà mises en place, des inquiétudes légitimes persistent elles.

Les obstacles politiques au financement de la culture mettent en péril la liberté artistique et menacent d'uniformiser les contenus culturels. Il est de notre responsabilité collective de garantir un soutien adéquat et équitable à la création et à la diffusion culturelle, préservant ainsi la diversité et l'indépendance de notre patrimoine culturel face aux phénomènes de repli. Nos groupes insistent sur l'exigence de l'accessibilité aux activités culturelles, productions culturelles et pratique artistique pour tous et toutes, quel que soit le niveau socio-économique et sans discrimination liée au genre, aux situations de handicap ou aux lieux de vie (structures sanitaires, médico-sociales, pénitentiaires...), à l'âge, au territoire (zone rurale, quartiers prioritaires de la ville, territoires ultramarins...).

Ils rappellent que la culture, dans toute sa diversité, est un maillon essentiel de la cohésion sociale. Les outils et dispositifs existants souvent au niveau local doivent être valorisés. Les initiatives sont nombreuses, mais la mise en cohérence des actions souffre trop souvent d'un manque de coordination et d'écoute par les décideurs publics. La place des associations culturelles doit être ici reconnue pour leur rôle

dans l'apprentissage d'activités artistiques mais aussi dans l'animation de la politique culturelle. La politique culturelle a besoin d'un choc de confiance entre les différents acteurs.

En outre, à l'aube des transitions nécessaires du secteur culturel, nos groupes soulignent l'importance de l'accompagnement et de la formation des travailleurs et travailleuses du secteur culturel.

Ainsi, maintenir et développer une politique culturelle ambitieuse, soucieuse d'offrir aux artistes un environnement favorable à la liberté de création, porteuse de lien social et de diversité culturelle est essentiel au vivre ensemble. Pour la vitalité d'une démocratie heureuse, la culture, à l'instar de l'éducation, est un ciment indispensable à une société inclusive, émancipatrice et durable. Comme nous le rappelle Edgar Morin, « *La culture, c'est ce qui relie les savoirs et les féconde* ».

Nos groupes ont voté cette résolution.

## CFE-CGC

En préambule, nous adressons nos félicitations et remerciements au président de la commission, à l'administration, aux rapporteurs ainsi qu'à l'ensemble des membres ayant participé à ces travaux.

Dans cette résolution, nous pourrions développer notre soutien à toutes les formes artistiques qui sont la garantie de nos libertés, à la préservation du patrimoine culturel et aux dispositifs de soutien à la création.

Nous pourrions également relever l'insuffisance de l'insertion professionnelle dans le secteur artistique, ainsi que les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans l'accès aux emplois.

Enfin, nous pourrions évoquer la nécessité de renforcer l'attractivité de ces métiers en tension, et de repenser le modèle social et le modèle économique de ce secteur, encore plus fragilisé depuis la crise de la covid.

Mais surtout, nous souhaitons affirmer que lorsque le secteur culturel est en crise, c'est finalement pour notre société dans sa globalité qu'il convient de s'inquiéter. Alors que rares sont les indicateurs qui surpassent le temps de l'Homme, la culture, quant à elle, permet l'expression de l'évolution de nos sociétés et elle en garde la mémoire. C'est à ce titre qu'elle constitue un fondement indispensable de nos politiques publiques.

Ce constat affirmé, la question posée dans le titre « *Est-il urgent d'agir ?* » trouve une réponse quelque peu évidente.

Le CESE, assemblée du premier mot, se retrouve alors parfaitement dans son rôle d'alerte des pouvoirs publics. En effet, il sera nécessaire d'induire les changements structurels nécessaires pour renforcer la résilience du secteur culturel. Aussi, la culture est et sera une solution et un outil indispensable pour restaurer la confiance et pérenniser la société évolutive dans laquelle nous vivons.

Par conséquent, le groupe CFE-CGC a voté cette résolution.

## CGT

La culture, dans toutes ses dimensions, est essentielle pour l'émancipation individuelle et collective de toutes et tous. Cette évidence démocratique ne va pas de soi et est quasi absente des discours politiques d'aujourd'hui. Elle nécessite qu'elle soit portée comme un réel objectif politique, au service de chacune et chacun, à faire vivre par des actes forts. Pour cela, l'éducation artistique, la médiation culturelle et la valorisation des pratiques artistiques à tous les âges sont des enjeux centraux de ces indispensables politiques de démocratisation. Même si beaucoup de travail de terrain est fait dans les banlieues, dans les territoires pour diversifier et élargir les publics, les publics du spectacle vivant restent encore aujourd'hui un public de catégories socio-professionnelles et d'origine sociale plutôt homogènes, dans la logique de reproduction et de distinction sociale si bien décrite par Bourdieu.

Pour atteindre les indispensables objectifs de démocratisation, de diversité culturelle, de liberté de création, de diffusion, d'accessibilité physique et économique, les budgets de la culture sont très insuffisants. Des moyens sont nécessaires de la part de l'Etat, des collectivités territoriales. Cela suppose une volonté politique. Elle doit se traduire par une loi d'orientation et de programmation pour un véritable service public de la culture et de l'audiovisuel qui pourrait permettre de redéfinir les rôles de chacun et leur articulation.

Quels que soient les secteurs, la situation de l'emploi demeure très fragile et nécessite un plan de soutien. La coexistence d'une multiplicité de statuts précaires des personnels et la précarité des artistes plaident pour un travail de structuration de ce secteur avec le renforcement des conventions collectives, le développement d'une offre de formation et d'une protection sociale adaptée pour répondre aux enjeux d'attractivité qui se posent.

La culture est aussi traversée par la crise démocratique actuelle à l'heure où de nombreuses forces tentent de l'instrumentaliser, d'empêcher sa diffusion ou de la censurer si elle n'entre pas dans leurs choix idéologiques, économiques, politiques, religieux...

Parce que les sujets sont multiples et ne peuvent tous entrer dans une résolution d'urgence, nous pensons qu'un avis sera nécessaire en complément de ceux adoptés par le Cese au fil du temps et qui sont une bonne source d'inspiration pour tous ceux qui ont en responsabilité la culture s'ils s'y penchaient.

Le groupe CGT a voté la résolution.

## CGT-FO

Le secteur de la culture est depuis des décennies délaissé par les pouvoirs publics. La crise sanitaire que nous venons de traverser l'a fragilisé encore plus. Des milliers de personnes qui vivent de ces métiers cruciaux pour l'équilibre de notre vie sociale et sa cohésion, se retrouvent sans emploi ou en missions précaires, mal rémunérées dans des conditions de travail souvent difficiles. Partout des cris d'alertes sont lancés mais, de colmatages de circonstances en promesses sans lendemain, le monde de la culture continue de subir. Les subventions manquent et si certaines grosses structures parviennent à résister, la tendance globale ne permet pas beaucoup d'optimisme pour le moment. Entre réduction de moyens, fermetures d'espaces culturels, déprogrammation et annulations de spectacles, les mauvaises nouvelles s'enchainent et des centaines de festivals pourtant importants pour

le maintien de notre vie sociale dans les territoires risquent de ne pas avoir lieu. Nous ne pouvons accepter que l'art et la culture soient abandonnés à ce point, dans une vision souvent uniquement budgétaires des politiques publiques.

Le groupe FO salue cette initiative du CESE et ce cri d'alarme contre les assauts que le monde de la culture subit. Bien sûr, cette crise s'inscrit dans un environnement global, de plus en plus difficile (crise sanitaire, énergétique, environnementale, crise géopolitique), qui exacerbe encore plus les tensions. Entre l'inflation qui prend des proportions inquiétantes et le pouvoir d'achat à la peine, la culture est reléguée au rang de non-priorité, alors que c'est une des solutions de sortie de crise.

Il faut donc agir rapidement et redonner à la cuture la place qu'elle mérite car comment imaginer une société sans ce ciment qui permet de faire société, de connecter les individus et les groupes indépendamment de leurs différences dans le respect de chacun ? Comment penser l'avenir, notre avenir démocratique, sans artistes, sans gens de l'art, sans liberté d'expression et de création culturelle et sans partage pour irriguer l'ensemble de la société ?

Pour le groupe FO, la culture n'a pas de prix et l'inculture est infiniment plus coûteuse. Nous soutenons donc cette résolution, que nous avons voté favorablement.

## Coopération

Déjà confronté à des problématiques structurelles liées notamment à la digitalisation de nos usages, notre secteur culturel a été considérablement et durablement impacté par la pandémie de Covid-19 et les mesures de restrictions sanitaires mises en place pour l'endiguer.

Trois ans après, en conséquence de la guerre en Ukraine, il se voit en sus fortement pénalisé par la hausse des coûts de l'énergie.

Concerts, comédies musicales ou ballets ont ainsi connu des annulations en cascades.

La présente résolution l'affirme et nous soutenons : pour véritablement comprendre les enjeux et difficultés du secteur, il faut appréhender son écosystème de manière globale.

L'Etat est loin d'être le seul soutien du milieu culturel en France.
On ne le sait pas toujours, mais les premiers financeurs de la culture dans notre pays sont les collectivités territoriales et ces dernières rencontrent elles-mêmes d'importantes difficultés sur le plan budgétaire.

C'est ainsi que la ville de Paris a par exemple annoncé des baisses de subventions pour ses lieux culturels, notamment la Philharmonie de Paris.

Quant au mécénat, l'incertitude économique le rend encore plus fragile.

Notre groupe en est convaincu, pour rebondir, notre secteur culturel nécessite un plan de financement stratégique pluriannuel qui prenne véritablement en compte l'ensemble de ses difficultés.

Car ne l'oublions pas, et la présente résolution le souligne à dessein, au-delà des questions économiques il en va de notre cohésion sociale, si malmenée ces derniers temps.

Notre pays, confronté à des inégalités sociales croissantes, au populisme et à la radicalisation, a besoin de ses lieux et activités culturelles qui constituent des maillons essentiels du vivre-ensemble et du renforcement de sa cohésion sociale.

Nous remercions le rapporteur et la commission d'avoir mis l'accent sur ce sujet de premier ordre et souhaitons que les pouvoirs publics le prennent à bras-le-corps.

Il y a urgence à agir !

## Entreprises

De cette résolution, le groupe Entreprises se félicite de la prise en compte de l'importance économique de la filière des industries culturelles et créatives. En France, plusieurs nouveaux modèles économiques ont vu le jour associant des entreprises du secteur privé marchand et des associations culturelles. Ils témoignent d'une évolution des pratiques en matière de financement et de soutien à la culture, avec une plus grande implication du secteur privé marchand dans la vie culturelle française. On peut citer le financement participatif qui contribue à une prise de conscience, les partenariats entre entreprises et associations culturelles, la naissance d'entreprises culturelles, le développement des contrats de filière territoriaux pour définir une stratégie commune en faveur d'un secteur culturel donné (cinéma, le livre, la musique, le spectacle vivant, etc.), en mettant notamment en place des dispositifs de financement et de soutien à la création.

Monsieur le rapporteur, vous avez su ici mettre en relief les grands enjeux de ce secteur, et ce de façon très pertinente. Il est nécessaire en effet de travailler à la mise en place d'une politique culturelle renouvelée. Soulignons notamment la durabilité, l'environnement, l'égalité Femmes-Hommes qui sont devenus des enjeux majeurs pour ce secteur : le groupe Entreprises partage la conviction que la culture joue un rôle important dans la promotion d'un comportement responsable et durable. Insistons aussi sur le fait que les entreprises peuvent s'adapter à ces changements technologiques et utiliser l'innovation pour stimuler la création culturelle.

Pour le groupe Entreprises, cette résolution doit être le premier pas d'un avis du CESE approfondi sur ces questions. Il suggère d'y inclure une réflexion spécifique sur La formation professionnelle dans le domaine culturel en veillant à ce que les salariés de la filière des Industries culturelles et Créatives puissent acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réussir et innover, ou encore sur la formation des métiers d'art. Il est aussi crucial de trouver des solutions pérennes pour financer la création et la production artistique : exemple du mécénat en renforçant la sensibilisation et la communication vis-à-vis des entreprises, ou encore en simplifiant les procédures. Enfin, le groupe Entreprises souhaite souligner l'enjeu majeur de l'ancrage territorial, tant pour les acteurs culturels que pour les territoires.

En remerciant le rapporteur pour ces travaux, le groupe Entreprises a voté favorablement ce texte.

## Environnement et nature

In cauda venenum. Face au COVID, les mauvaises surprises n'ont pas été révélées qu'à la fin comme le dit l'adage, mais aussi dès le début de cette crise sanitaire, lorsque les biens culturels ont été jugés « *non essentiels* », et les activités culturelles « *non prioritaires* ».

Malgré les espaces de résistances créatives partout en France, c'est dans un combat pour leur survie que beaucoup des actrices et acteurs de la culture se sont engagés pendant et après cette crise sanitaire.

Cette résolution, que nous voterons, est d'abord un appel au soutien du secteur culturel dans cette urgence. Secteur économique et non économique, de la création à la diffusion, dans tous les champs culturels.

Afin de compenser les limites de l'exercice, nous souhaitons profiter de cette déclaration pour ajouter quelques exemples de crises qui touchent le champ culturel que constitue le paysage : situation critique de beaucoup de sites naturels et monuments historiques dont l'entretien et la restauration méritent un soutien accru et pour lesquels il faut envisager une nouvelle loi de programmation ; crise de l'enseignement de l'architecture et du paysage notoirement sous-dôté malgré son engagement dans la transition écologique ; et enfin, manque d'engagements politiques concrets pour l'enseignement artistique.

Mais au-delà des urgences et des crises, la résolution nous rappelle aussi que le monde de la culture est en première ligne des transformations sociales et sociétales. Pour les penser, les imaginer, et les ressentir.

Pour le groupe environnement et nature, la transformation écologique est la première source d'urgence à agir. Ce n'est plus une crise mais un impératif d'évolution systémique qui touche aussi le secteur culturel, lequel s'est déjà engagé à faire partie des solutions.

Le secteur de la culture est encore sous-représenté au CESE, notre groupe a déjà eu l'occasion d'insister sur cette anomalie institutionnelle et continuera de le faire. Merci à Vincent d'avoir si efficacement porté la voix des activités et pratiques culturelles, non essentielles du seul point de vu des logiques économiques qui nous ont entrainés vers les désastres écologiques, mais tellement essentielles à la vie humaine, à la compréhension du vivant, et aux transformations sociétales que le CESE construit dans la diversité de ses avis.

## Familles

Après de longs mois de mise à l'arrêt des lieux de spectacle, de nouveaux et nombreux nuages tournent au-dessus du secteur culturel qui n'a jamais compris avoir été classé comme « *non essentiel* » durant l'épidémie de Covid-19.

La présente résolution alerte tout d'abord sur la nécessité de reconstruire le lien avec le public. Or les familles avec enfants, affectées par l'inflation, sont déjà tenues de faire des arbitrages sur les dépenses contraintes ce qui laisse dès lors peu de place à une sortie culturelle en famille.

Cette résolution prend aussi le soin de décrire avec précision les effets de la hausse du prix de l'énergie, de la baisse des subventions d'un certain nombre de collectivités territoriales, des tensions sur le marché de l'emploi et sur le niveau des rémunérations sans oublier la pénurie de matériel, les enjeux pressants de transition écologique et, sans oublier, la crainte que certains festivals fassent les frais de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques en 2024.

Sur ce point, le groupe Familles note une nouvelle fois, la forte attente des professionnels dans le secteur de la culture comme dans d'autres : recherche de sens et de finalité au travail, aspiration un équilibre plus satisfaisant entre vie professionnelle, personnelle et familiale.

Enfin, les mutations en cours viennent bouleverser le modèle imaginé il y a plus de 60 ans par André Malraux et réinventé par Jack Lang il y a 40 ans avec pour matrice principale une politique d'accès aux œuvres. Ce modèle n'a pas vu venir les changements majeurs dus à l'explosion des usages numériques, la floraison d'initiatives en marge des institutions dominantes et les changements de références culturelles des jeunes générations. Il y a donc urgence à embrasser toutes ces nouvelles données pour sauver la culture sur l'ensemble des territoires.

Le groupe Familles a voté la résolution.

## Non-Inscrits

Une crise sanitaire qui a fait fermer musées, théâtres, salles de concert, cinémas et autres sites culturels, une crise économique qui oblige parfois à faire des choix... Tout semble réuni pour que le secteur culturel déjà en situation délicate s'effondre. La crise est profonde, ce qui suscite des espoirs : la culture est apparue comme un besoin essentiel pour les Français et pour les acteurs du secteur qui se sont souvent investis pour rendre la vie moins pénible durant cette période.

Période d'autant plus complexe que dans le même temps, les réseaux numériques s'imposent et modifient l'offre culturelle, accessible au plus grand nombre, mais avec une consommation différente et plus individualiste ce qui entraine d'autres difficultés.

Les ressources des salles de spectacle dépendent de leur fréquentation à la baisse alors que les dépensent explosent. Comment trouver l'équilibre économique dans cette situation ?

Le spectacle vivant emploie 700 000 personnes, dont 30 % précaires. Le retour aux contrats à durée limitée est massif.

L'Etat, conscient de l'impact d'une politique culturelle est venu en aide au secteur. La complexité des choses fait que les aides qui demeurent faibles (0,6 % du budget général de l'Etat) sont insuffisantes. Les collectivités territoriales ont aussi un rôle à jouer, elles apportent près de 75 % des aides à la création, à l'éducation artistique, à la diffusion. Soutenir le monde culturel est une vraie mission et un vaste programme.

Il devient nécessaire de dégager une vision claire et précise de la politique culturelle car aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de la culture car elle nous rend plus résistants, nous donne de l'espoir et contribue à la richesse nationale.

La culture n'est pas nostalgie, elle est espérance ! Le groupe a voté pour !

Même les jours de quand ça pleut

Le ciel allumait ses feux bleus

Dans nos trop jeunes cheveux gris

Quand Chopin habitait Paris.

## Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

C'est peut-être une des rares déclarations où l'on pourra nous concéder quelques envolées lyriques, alors allons-y.

Ôde essentielle au monde de la culture, en tentant de ne pas l'essentialiser.

Les artistes n'ont pas attendu l'avènement d'une société démocratique pour demander le droit d'exister. Ont-ils participé à l'avènement de notre démocratie au-delà de leur existence ? Sans aucun doute.

Une société aura toujours des artistes en son sein. Néanmoins, la santé démocratique d'une organisation sociale semble liée à sa capacité à soutenir l'émergence de multiples formes de création artistique, et d'en protéger le maintien tout comme la diversité. C'est ce que nous ré-affirmons dans cette résolution.

Ce n'est pas par hasard si les frénésies d'uniformité culturelle qui abondent certains projets politiques, se retrouvent dans des logiques de muselage et de retrait de subventions pour des programmations proposant une image dissidente de leur vision du monde. Si les espaces culturels et leur accès ne renfermaient pas des enjeux aussi puissants, ils ne feraient pas l'objet de ces pratiques politiques délétères.

Car comment créer du commun et réinventer nos manières de faire sociétés sans le pas de côté, le discours critique et l'invention de ce qui n'existe pas encore, propres aux œuvres culturelles ?

La crise de ces secteurs ne date pas d'aujourd'hui. Il est dès lors apparu important que le CESE s'en saisisse, sous le format intéressant d'une résolution, que nous appelons chacun à lire dans son intégralité.

Pour nous, acteurs de l'éducation populaire, se pose la question tout aussi majeure de l'accès de tous les publics à la culture, voie réelle d'émancipation et de découverte de soi et des autres. Tout comme les artistes avec statut n'ont pas le monopole de la création, l'accès aux œuvres culturelles n'est pas l'apanage d'une certaine catégorie de la population. Un accès limité, du fait du coût et des inégalités d'infrastructures entre les territoires, ne permet pas à chacun et chacune d'accéder facilement à une médiathèque, un cinéma, un musée etc.

De même, et nos organisations l'ont déjà souligné à maintes reprises, adapter la largeur des portes d'ascenseurs ne suffit pas à se dire « *lieu ouvert aux personnes en situation de handicap* ».

L'éducation artistique et culturelle et l'école ont bien entendu leur rôle à jouer, mais il est avant tout urgent de réinvestir massivement dans le secteur de la médiation culturelle, voie précaire et négligée.

Le groupe OEMJ remercie le rapporteur pour son travail efficace et solide, son engagement, ainsi que le travail de l'ensemble de la commission et de l'équipe administrative pour cette très bonne résolution.

Le groupe OEMJ a voté pour la résolution.

## UNSA

La culture et l'éducation sont deux composantes principales d'une société inclusive, tolérance, ouverte au monde et à l'autre.

Il est urgent d'agir pour la sauvegarde de cette culture au sens large car elle est un élément fondamental de l'identité d'un peuple. La culture est une source de richesse et de diversité, elle permet de transmettre les valeurs, les connaissances et les traditions.

La crise du secteur culturel a été amplifiée par la pandémie mais cette situation a également mis en évidence l'importance de la culture pour notre société et la nécessité de soutenir ce secteur, pas uniquement en temps de crise.

En France, ce secteur subit des difficultés depuis de nombreuses années. Les artistes, les créateurs et les travailleurs de la culture sont confrontés à des problèmes de financement, de reconnaissance, de conditions de travail précaires. Les conséquences de ces difficultés sont particulièrement visibles dans les zones moins favorisées de notre pays, là où l'accès à la culture et à la création est limité. Les citoyens doivent être encouragés à participer activement à la vie culturelle de leur territoire. Cela peut être réalisé en promouvant l'accès à la culture pour tous, l'égalité d'accès à la culture n'est pas, loin de là, une réalité dans notre pays.

Le gouvernement doit travailler à améliorer les politiques culturelles pour garantir une meilleure protection des droits des artistes, des travailleurs de la culture et de la propriété intellectuelle. Il est également important d'augmenter les investissements pour soutenir la création et promouvoir la diversité culturelle et artistique. Pour se faire un plan de grande ampleur devrait être porté par nos gouvernant pour donner à la culture la place qui lui revient, celle de la clé d'une société qui s'accepte et se tolère, ce qui n'est pas vraiment la réalité du jour.

Pour l'UNSA, ce texte fait prendre conscience du chemin à parcourir, puisse nos politiques oser s'emparer de cette résolution pour construire un avenir au secteur de la culture, élément nécessaire que notre cohésion sociale.

RÉSOLUTION

# Scrutin

**Scrutin sur l'ensemble de la résolution. Le CESE a adopté.**

**Nombre de votantes et de votants :** 123
**Pour :** 123
**Contre :** 0
**Abstention :** 0

**Ont voté pour 123**

| GROUPE | COMPOSITION |
|---|---|
| **Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale** | Mme Djouadi, MM. El Jarroudi, Hammouche, Levy-Waitz. |
| **Agriculture** | MM. Amécourt (d'), Biès-Péré, Mme Blin, MM. Coué, Dagès, Durand, Férey, Mmes Fournier, Lion, Pisani, Sellier, Vial. |
| **Alternatives sociales et écologiques** | Mme Groison, M. Le Queau, Mme Orain. |
| **Artisanat et Professions libérales** | MM. Anract, Chassang, Fourny, Mme Niakaté, M. Repon, Mme Vial. |
| **Associations** | MM. Bobel, Boivin, Deniau, Deschamps, Mmes Doresse Dewas, Jourdain Menninger, Martel, M. Miribel, Mmes Monnier, Sivignon, M. Thomasset, Mme Thoury. |
| **CFDT** | M. Aonzo, Mme Blancard, M. Cadart, Mmes Caillet, Duboc, Gresset-Bourgeois, M. Lautridou, Mmes Meyling, Pajarès y Sanchez, M. Ritzenthaler, Mme Thiery. |
| **CFE-CGC** | Mme Biarnaix-Roche, M. Nicoud. |
| **CFTC** | M. Lecomte. |

| | |
|---|---|
| **CGT** | Mmes Barth, Chay, M. Dru, Mme Gallet, MM. Garcia, Meyer, Rabhi. |
| **CGT-FO** | MM. André, Mme Marot, M. Sabot, Mme Veitl. |
| **Coopération** | MM. Landriot, Mugnier. |
| **Entreprises** | MM. Asselin, Blachier, Cavagné, Mme Couderc, M. Creyssel, Mmes Dubrac, MM. Gardinal, Goguet, Mme Guerniou, MM. Kling, Moisselin, Mme Pauzat, M. Ruchenstain, Mmes Ruin, Salvadoretti, Tome-Gertheinrichs, Ullern, MM. Vermot Desroches, Vidor. |
| **Environnement et nature** | MM. Beauvais, Boucherand, Chabason, Gatet, Mme Journé, M. Lesaffre, Mmes Marsaud, Martinie-Cousty, Ostria, Rattez, M. Richard, Mme Van Den Broeck. |
| **Familles** | Mmes Balducchi, Bigot, Blanc, MM. Desbrosses, Erbs, Mmes Gariel, Kulak, M. Marmier. |
| **Non-inscrits** | M. Bazot, Mme Beaufils, MM. Breton, Chir, Joseph, Noël, Pouget. |
| **Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse** | M. Eyriey, Mme Hamel, MM. Jeanne-Rose, Occansey. |
| **Outre-mer** | M. Cambray. |
| **Santé et Citoyenneté** | MM. Boroy, Da Costa, Mme Joseph, M. Raymond. |
| **UNSA** | Mme Arav, MM. Darwane, Truffat, Mme Vignau. |

# Annexes

## 1 Composition de la commission Éducation, culture et communication à la date du vote

**Président**
M. Jean-Karl Deschamps

**Vice-Présidentes**
Mme Bernadette Groison
Mme Marie-Pierre Gariel

**Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale**
Mme Samira Djouadi

**Agriculture**
Mme Laurence Fournier

**Alternatives sociales et écologiques**
Mme Bernadette Groison

**Artisanat et professions libérales**
Mme Laure Vial

**Associations**
Mme Souâd Belhaddad,
Mme Marie-Amélie Le Fur
Mme Marie-Claire Martel
M. Jean-Karl Deschamps

**CFDT**
M. Thomas Aonzo,
M. Thierry Cadart
M. Albert Ritzenthaler

**CGT**
Mme Dominique Gallet
M. Jean-François Naton

**CGT-FO**
Mme Dominique Delaveau
M. Jean-Yves Sabot

**Entreprises**
Mme Dominique Carlac'h
Mme Anouk Ullern
M. Vincent Moisselin

**Environnement et nature**
M. Antoine Gatet
M. Guilhem Lesaffre

**Familles**
Mme Josiane Bigot
Mme Marie-Pierre Gariel
Mme Marie-Claude Picardat

**Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse**
M. Helno Eyriey
M. Kenza Occansey

**Outre-mer**
Mme Inès Bouchaut-Choisy

**Santé & citoyenneté**
M. Jérémie Boroy

**UNSA**
M. Jean-Marie Truffat

## 2 Listes des personnes auditionnées et rencontrées

**Auditions :**

**Marie-Pia BUREAU,**
directrice de l'Office national de diffusion artistique (ONDA)

**Richard PATRY,**
président de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF)

**Olivier SEBBAG,**
délégué général de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF)

**Erwan ESCOUBET,**
directeur des affaires règlementaires et institutionnelles de la Fédération nationale des cinémas français (FNCF)

**Murielle FABRE,**
secrétaire générale de l'Association des maires de France (AMF)

**Entretiens**

**Christopher MILES,**
directeur général de la création artistique (DGCA)

**Nicolas GEORGES,**
directeur-adjoint de la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) en charge du livre et de la lecture

**Emilie BUTTIN,**
directrice du guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO), Pôle Emploi

## 3 Bibliographie


*Pour un renouveau des politiques publiques de la culture*, rapporteur : Claude Michel, avis du CESE adopté le 8 avril 2014

*Orientations stratégiques du Conseil économique, social et environnemental*, Mandature 2021-2026

*Le secteur culturel au défi de la crise sanitaire*, rapport d'information du Sénat, novembre 2021

*Les Associations culturelles employeuses en France*, enquête OPALE, décembre 2020

Chiffres clés, statistiques de la culture, Emploi culturel, *Enquête Emploi pour l'année 2018*, INSEE, 2022

*Les métiers en tension*, rapporteur : Pierre-Olivier Ruchenstain, avis du CESE adopté le 12 janvier 2022,

*Les jeunes et l'avenir du travail*, rapporteurs : Dominique Castéra et Nicolas Gougain, avis du CESE adopté le 27 mars 2019

*Le soutien du ministère de la Culture au spectacle vivant*, Rapport de la Cour des comptes, mai 2022

Chiffres clés, statistiques de la culture, Emploi culturel, *Enquête Emploi pour l'année 2019*, INSEE, 2022

*Chiffres clés de la culture 2022*, Département des études, de la prospective et des statistiques, Ministère de la Culture

*Rapport général sur le projet de loi de finances projet*, tome III annexe 19, commission des finances du Sénat, M. Jean-François Husson, rapporteur général, 17 novembre 2022

Philippe Lombardo & Loup Wolff, Cinquante ans de pratiques culturelles en France, Culture Etudes, 2020-2, ministère de la Culture

David IRLE, Anaïs ROESCH & Samuel VALENSI, *Décarboner la culture*, PUG UGA éditions, 2021

Les sorties culturelles des Français après deux années de Covid-19, Jörg Müller et Amandine Schreiber, *Culture Etudes*, 2022-6, ministère de la Culture

Une baisse des pratiques culturelles appelée à durer ? Rapport détaillé, CREDOC, *Enquête Conditions de vie et aspirations*, du 21 décembre 2021 au 14 janvier 2022

*Avant-projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine*, rapporteurs : Mme Claire Gibault et Claude Michel, avis du CESE adopté le 16 juin 2015

*Décarbonons la culture !*, Rapport de l'association française The Shift Project, novembre 2021

## 4 Table des sigles

| | |
|---|---|
| AMF | Association des maires de France |
| ARVIVA | Association arts vivants, arts durables |
| CDDU | Contrat à durée déterminée d'usage |
| CESE | Conseil économique, social et environnemental |
| CREDOC | Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie |
| CVAE | Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises |
| DGCA | Directeur général de la Création artistique |
| DGMIC | Direction générale des Médias et des Industries culturelles |
| FNCC | Fédération nationale des Collectivités territoriales pour la Culture |
| FNCF | Fédération nationale des cinémas français |
| GUSO | Guichet unique du spectacle occasionnel |
| JOP | Jeux Olympiques et Paralympiques |
| ONDA | Office national de diffusion artistique |
| PRODISS | Syndicat national des producteurs, diffuseurs, festivals et salles de spectacle musical et de variété |

# Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

**Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site**

# lecese.fr

## Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411230011-000523 - Dépôt légal : mai 2023 • Crédit photo : Dicom

PEFC 10-31-2190 IMPRIM'VERT®

lecese.fr

9, place d'Iéna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00

cese
Conseil économique social et environnemental

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

Les éditions des Journaux officiels

N° 41123-0011
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-167383-0